



Consultation de Fournisseurs

Réf. N° 010/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 30/07/2023

Page 1 / 7

ATM Mobilis

Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires

Division achats logistique et patrimoine

Direction achats technologiques

Quartier d'affaires Ilot 05 n°27, 28 et 29 Bâb Ezzouar - Alger

Tél : **023 92 13 13**

Email : DAT-CONTACT@mobilis.dz

RC: 0962287B03

NIF: 000316096228742

Art. : 16217010002

1. Objet de la consultation :

La présente Consultation de fournisseurs a pour objet l'acquisition de dix (10) firewalls de nouvelle génération incluant les souscriptions, ainsi que la prestation d'installation, de mise en service et de support technique.

2. Désignation :

Ci-joint le cahier des charges dans ses trois volumes.

3. Conditions de soumission :

Selon la procédure de Consultation de fournisseurs conformément à l'article 5.2 du règlement interne des marchés d'ATM Mobilis (RIM 08).

4. Document à fournir :

4.1 Offre technique

L'offre technique doit contenir les dossiers suivants :

- A. Dossier Administratif :** Comportera les documents suivants, paraphés, signés et datés par qui de droit :
- Code d'éthique et de déontologie de passation des marchés (accompagné de La déclaration de probité dûment remplie selon le modèle joint) ;
 - Le cahier des charges dans ses trois volumes portant à la dernière page la mention « Lu et Accepté » retranscrite et la signature du soumissionnaire ;
 - Le registre de commerce de l'entreprise (ou tout document équivalent) ;
 - Les statuts de l'entreprise (constitutif et modificatif le cas échéant) ;
 - Les bilans comptable et comptes de résultats des trois derniers exercices ;
 - Références bancaires (modèle joint) ;





Consultation de Fournisseurs

Réf. N° 010/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 30/07/2023

Page 2/ 7

- Les attestations fiscales, les attestations d'organismes de sécurité sociale et leurs mises à jour;
Ces attestations peuvent être fournies après la remise des offres avec l'accord d'ATM Mobilis, et en tout état de cause avant la signature du marché ;
- Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, du gérant ou du directeur général de l'entreprise, lorsqu'il s'agit de société.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales inscrites au Registre de Commerce algérien ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Le numéro d'identification fiscale (NIF).

B. Dossier Technique :

Le dossier technique comportera l'ensemble des documents nécessaires tels que spécifiés dans le cahier des prescriptions techniques, et ses annexes notamment :

- La déclaration à souscrire conforme au modèle fixé dans le cahier des charges (modèle joint) ;
- Présentation du soumissionnaire.
- Matrice de conformité (Annexe N° 01) du volume 3 du CDC.
- Réponses aux spécifications techniques Contenues dans la matrice de conformité en annexe 1 « Matrice de conformité ».
- Le délai de réalisation (livraison des firewalls ainsi que l'installation d'un (1) seul firewall).
- Document du processus du support (Annexe N° 02 du volume 3 du CDC) renseigné, approuvé et signé par le soumissionnaire.

4.2 Offre financière :

- L'original de la lettre de soumission dûment remplie suivant le model joint au présent cahier des charges.
- Les bordereaux des prix unitaires détaillés (Annexe N° 04) dûment signés par le soumissionnaire contenant la liste détaillée des couts en dinars algérien HT et TTC
- Devis estimatif et quantitatif.



5. Evaluation des soumissionnaires :

L'évaluation des offres sera faite selon une méthode dite "par point", dans le but d'établir une sélection en fonction des critères jugés importants.

Le soumissionnaire retenu sera celui qui aura présenté l'offre la plus avantageuse en termes de qualité et de prix :

- Offre technique (NT) : 20 pts.
- Offre financière (NF) : 80 pts
- Note globale = NT + NF.

Important : En cas d'égalité dans la note globale, le meilleur classé financièrement sera retenu.

A. METHODE D'EVALUATION TECHNIQUE

L'évaluation des offres sera faite dans le but d'établir une sélection en fonction des critères techniques ci-dessous :

Critère	Désignation	Point (20pts)
1	Présentation de l'offre	02pts
2	Références du soumissionnaire dans le domaine des firewalls proposés Document requis : PV de Réception provisoire sans réserve ou définitive ou certificat de bonne exécution ou service fait.	03 pts
3	Qualité des intervenants dans le domaine des firewalls proposés Certifications sur les firewalls proposés Documents requis : Certifications sur les firewalls proposés	05pts
4	Spécifications techniques : - NGFW throughput (IPS, malware protection activés)	02 pts



5	Délai de réalisation (livraison des firewalls, installation d'un seul firewall)	05pts
6	Qualité du support(délai d'intervention + délai de rétablissement) Incident majeur (02pts) Incident mineur(0,5 pts) Exploitation (0,5 pts)	03 pts

Pour chaque critère la note maximum sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre, les autres offres seront calculées comme suit :

- Selon la règle de trois pour les critères 2,3,4.
- Selon la règle de trois inversée de trois pour les critères 5 et 6,
- Selon l'appréciation des membres de la commission d'évaluation des offres pour les critères 1.

Appréciation	Note
Excellente	Note complète
Bonne (moyenne)	Moitié de la note
Mauvaise	0 pt

A l'issue de l'évaluation technique, notée sur 20 points (Nt), les soumissionnaires dont les offres techniques ayant obtenus une note technique supérieure ou égale à la note éliminatoire qui est de 10 points seront présélectionnées pour la deuxième phase (évaluation financière).

N.B :

Note éliminatoire = Toute note inférieure à 10 Points/20

Les Paramètres éliminatoires de l'offre technique sont les suivants :

- Soumissionnaire ayant capitalisé un nombre de points inférieur à 10 points.

B. METHODE D'EVALUATION FINANCIERE

L'évaluation financière se fera sur la base du montant global de l'offre en Dinars Algériens.





Consultation de Fournisseurs

Réf. N° 010/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 30/07/2023

Page 5/ 7

Le soumissionnaire ayant proposé l'offre financière le moins disant, se verra attribué la note complète de 80 points. Les autres soumissionnaires se verront attribué une note sur la base de la règle de trois inversement proportionnel.

Total Financier	80
------------------------	-----------

6. Délais de validité de l'offre :

La durée de la validité des offres est fixée à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des plis.

ATM Mobilis peut solliciter l'accord du ou des soumissionnaires (par Mail ou fax ou courrier) pour une prorogation de la durée de validité de l'offre.

Dans le cas de prorogation de délai de validité des offres, aucune modification sur ces dernières ne sera tolérée par ATM Mobilis.

7. Retrait des cahiers des charges :

Le retrait du cahier des charges dans ses trois volumes se fait par une personne dûment habilitée gratuitement et menue d'un cachet à l'adresse indiquée ci-après, dans un délai de six (06) jours ouvrables à compter de la date du lancement de la présente consultation ;

Date et Heure limite du retrait des cahiers des charges : 06/08/2023 à 16H00.

ATM Mobilis
Direction Générale
Division Principale Affaires Générales Juridico-Régulatoires
Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats Technologiques
Sous-Direction Achat IT & Billing
Bureau 614
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27,28 et 29 Bab-Ezzouar Alger
Tél/Fax -023 92 13 13 / 023 92 12 80





Consultation de
Fournisseurs

Réf. N° 010/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 30/07/2023

Page 6/ 7

8. Dépôts des offres :

Le dossier de l'offre du soumissionnaire exigé par la présente lettre de consultation sera remis dans une seule enveloppe fermée, non identifiable portant uniquement la mention suivante :

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR »

« Consultation N° 010/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023 »

« L'acquisition de dix (10) firewalls de nouvelle génération incluant les souscriptions, ainsi que la Prestation d'installation, de mise en service et de support technique.»

Il est obligatoire de déposer les plis en question le jour de la clôture de la présente lettre de consultation.

Aucune autre indication notamment en ce qui concerne l'identification de la société ne doit apparaître sur cette enveloppe.

Sur l'enveloppe intérieure fermée doivent apparaître les mentions indiquant l'objet de la Consultation et son numéro.

9. Remises des offres :

Les soumissionnaires sont tenus de remettre une offre technique et financière en une seule fois.

Les originaux des offres accompagnés d'un (01) exemplaire supplémentaire devront être déposés à la date et l'heure limite ci-dessous

L'offre doit être déposée par une personne dûment habilitée et menue d'un cachet, sous pli fermé et anonyme à l'adresse indiquée ci-après

ATM Mobilis
Direction Générale
Division Principale Affaires Générales et Juridico Régulatoires
Division Achats, Logistique et Patrimoine
Direction Achats Technologiques
Bureau 614
Quartier d'Affaires d'Alger îlot 05, lots 27, 28 et 29
Bab-Ezzouar Alger

La date de dépôt des offres est fixée le : **05/09/2023, avant 12h00.**





Consultation de Fournisseurs

Réf. N° 010/ATM/DG/DVPAGJR/DVALP/DAT/CONS/2023

Date : 30/07/2023

Page 7 / 7

10. Mode de paiement :

- Virement bancaire au compte du soumissionnaire retenu ;

11. Soumission incomplète :

Le soumissionnaire dont l'offre est incomplète, sera invité à compléter son dossier administratif dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables sous peine de rejet son offre par la commission d'évaluation des offres.

En tout état de cause, les offres déposées sans les documents suivants seront automatiquement rejetées :

- La déclaration à souscrire conforme au modèle fixé dans le cahier des charges (modèle joint) ;
- Délai de réalisation (livraison des firewalls, installation d'un seul firewall) ;
- La matrice de conformité « Annexe 01 du volume 3 du CDC ».

NB : ATM Mobilis a la faculté de décider à tout moment et avant la notification des résultats de la consultation au (x) candidats (s) retenu (s) et avant notification du contrat de mettre fin au processus de consultation notamment dans le cas d'une offre excessive, les candidats consultés seront informés de l'annulation de la consultation.

